



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX  
Code des marchés publics (décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006)

## **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### **MAÎTRE DE L'OUVRAGE**

État  
MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS  
Direction générale des Finances Publiques

### **DESTINATAIRE DE L'OUVRAGE**

Direction départementale des Finances Publiques de la Loire  
Centre des Finances Publiques de Roanne  
3, place du Champ de Foire  
42300 ROANNE

### **SERVICE CHARGE DE L'OPERATION**

Direction départementale des Finances Publiques de la Loire  
Division Budget Immobilier Logistique  
11, rue Mi-Carême  
BP 502  
42007 Saint-Étienne Cédex 1

### **Objet de la consultation**

**Marché de travaux pour l'aménagement d'un nouvel accueil au CFP de Roanne  
(42) - 3 Place du Champs de Foire**

**DATE ET HEURE LIMITES DE RÉCEPTION DES OFFRES :**

Vendredi 24 avril 2026 à 12h00

# RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION – PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

## Article 1 - OBJET DU MARCHÉ:

Le présent règlement régit la consultation en vue de la désignation des titulaires du marché de travaux pour l'aménagement d'un nouvel accueil au Centre des Finances Publiques de Roanne sis 3, place du champ de foire à Roanne (42).

La durée du chantier est de 7 semaines.

Les travaux seront réalisés en site occupé. Dès lors, les dispositions du code du travail relatives aux nuisances sonores s'appliqueront durant ce chantier.

## Article 2 – MODALITÉS DE CONSULTATION

### 2-1 Procédure de passation

La procédure de passation est la procédure adaptée soumise à l'article 28 du code des Marchés Publics.

### 2-2 Détail des lots

Lots	Désignation
1	DÉMOLITION – PLÂTRERIE PEINTURE – FAUX PLAFOND
2	MENUISERIES INTÉRIEURES
3	SOL MINCE
4	MOBILIER
5	CARRELAGE FAÏENCE
6	ÉLECTRICITÉ
7	CVC – PLOMBERIE

### 2-3 Variantes

Les variantes ne sont pas admises dans ce marché.

Chaque candidat doit présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation.

### 2-4 Délais d'exécution

Les travaux débuteront le 12 JUIN 2026 à partir de 14h et devront être réalisés au plus tard pour le **29 JUILLET 2026 (OPR)**.

## Article 3 - DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

### 3-1 Composition du dossier de consultation

- Règlement de consultation ;

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION – PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

- Acte d'engagement ; DC1 ; DC2
- Bordereau de décomposition du prix unitaire (DPGF);
- Plans et schémas des travaux à réaliser
- Planning prévisionnel des travaux

### **3-2 Modifications de détail du dossier de consultation**

Le maître de l'ouvrage se réserve la possibilité d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation, au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Cette disposition reste valable dans le cas où cette date serait reportée.

Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

### **3-2 Procédure de retrait du dossier de consultation des entreprises**

Le dossier de consultation est mis en ligne à disposition des opérateurs économiques sur le site :

[www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr), sous la référence : **DDFIP42\_Accueil\_CFP\_Roanne**

En application de l'article 56 du code des marchés publics, la Direction Générale des Finances Publiques met à disposition des candidats la plate-forme des Achats de l'État accessible gratuitement : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

Cette plate-forme permet notamment, de télécharger le dossier de consultation.

Lors du téléchargement du dossier de consultation, les candidats sont invités à enregistrer leurs coordonnées sur PLACE, afin de pouvoir être informés d'éventuelles modifications apportées au dossier de consultation,

Les frais d'accès au réseau et de signature électronique sont à la charge du candidat.

La Direction départementale des Finances publiques de la Loire s'engage sur l'intégrité des documents mis en ligne, dont le contenu est identique aux documents papiers diffusés pour cette consultation.

En cas de téléchargement du dossier de consultation, l'adresse courriel indiquée dans le formulaire de retrait sera utilisée comme seule voie d'information des candidats sur les éventuelles modifications ou informations complémentaires survenant en cours de procédure. Il appartient au soumissionnaire de relever régulièrement son courrier électronique.

La responsabilité de la Direction départementale des Finances publiques ne saurait être engagée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps utile.

Les candidats qui en feront la demande pourront recevoir le dossier par courriel.

### **Article 4 - FORME DES CANDIDATURES**

Les candidats peuvent se présenter individuellement ou groupés.

En cas de groupement, au stade de l'attribution, ce dernier prendra la forme conjointe. Il appartient aux candidats groupés de désigner expressément le mandataire dès le dépôt de leur candidature. A défaut, en l'absence de désignation expresse du mandataire par les membres du groupement, le premier co-traitant apparaissant dans l'acte d'engagement sera désigné comme tel.

Le mandataire commun du groupement conjoint est solidaire des membres du groupement pour l'exécution du marché.

La composition du groupement ne pourra être modifiée, sur initiative des membres du groupement, une fois les offres remises.

# RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION – PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

## Article 5 - PRÉSENTATION DES OFFRES

### 5-1 Date limite de remise des offres

Les offres doivent parvenir au service destinataire avant la date figurant sur la page 1 du présent règlement.

### 5-2 Délai de validité des offres

L'offre est valable dans le délai de 120 jours à compter de la date de remise des offres. La durée de validité des offres pourra être prorogée sur décision du pouvoir adjudicateur.

### 5-3 Présentation des offres

Les offres sont remises sur la plate-forme des Achats de l'État accessible gratuitement : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

Elles sont entièrement rédigées en langue française.

Elles sont composées des pièces énumérées au tableau suivant :

Présentation de la candidature :

Elle doit **impérativement** comporter :

DOCUMENTS	OBSERVATIONS
Lettre de candidature formulaire DC 1	Complétée dans toutes les rubriques, datée et signée.
Déclaration du candidat formulaire DC 2	Entièrement renseignée. Comprenant impérativement les renseignements suivants : - les effectifs moyens annuels du candidat et importance de l'encadrement pour chacune de ces 3 dernières années. - les certifications en cours - une liste des principales prestations analogues effectuées au cours des 3 dernières années indiquant le montant, le nom du destinataire (public ou privé) et ses coordonnées - les certificats de qualifications professionnelles étant précisé que la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle

Présentation de l'offre :

Elle doit **impérativement** comporter :

DOCUMENTS	OBSERVATIONS
Acte d'engagement (ATTRI1)	Daté et signé par la personne habilitée à engager le candidat.
DPGF	Rempli, daté et signé
Mémoire technique	Le soumissionnaire doit produire un mémoire

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION – PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

	<p>technique qui complète chacune des rubriques dans l'ordre fixé du présent règlement :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1- Respect des délais (préciser les moyens mis en place pour respecter les délais) et le délai prévu global ainsi que le délai prévu par étage pour réaliser les travaux. Ce délai doit être indiqué en page 3 de l'acte d'engagement.</li><li>2- Moyens de l'entreprise dont ceux dédiés au marché (nombre de salariés, qualifications, implantations géographiques, expérience des personnels)</li><li>3- Relation client (décrire les moyens et les méthodes d'échange entre le prestataire et le client ; en détailler le fonctionnement pour le suivi général, les conseils, les contrôles qualité, les suivis des actions correctrices le SAV...)</li><li>4- Fiches techniques des matériels, garanties, suivi des DOE...</li><li>5- Références d'intervention en site occupé</li></ol>
Planning travaux	Il devra être signé et rendu avec votre offre
Attestation de visite	Attestation signée justifiant que le candidat a visité le site du chantier

Le candidat est informé que l'administration souhaite conclure le marché en euros.

### 5-4 Dépôt des offres sous forme électronique

Le dépôt électronique des plis s'effectue exclusivement sur le site de la Plate-forme des achats de l'État : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

(référence de la consultation : DDFIP42\_Accueil\_CFP\_Roanne)

Les candidats devront se conformer à l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à « la signature électronique dans les marchés publics » en vigueur pour toutes les procédures dont la date limite est postérieure au 30 septembre 2012.

- Formats des fichiers

Le candidat veille à ce que la transmission de son offre soit effective (accusé de réception émis par la Plate-forme des achats de l'État) avant l'heure limite de dépôt des plis.

Le dépôt des candidatures et des offres transmises par voie électronique donne lieu à un accusé de réception mentionnant la date et l'heure de réception.

- Signature électronique

Les catégories de certificats de signature utilisées pour signer électroniquement doivent être d'une part, conforme au référentiel intersectoriel de sécurité et, d'autre part, référencées sur une liste établie par le ministre chargé de la réforme de l'État. Ils sont publiés sous forme électronique à l'adresse suivante : <http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats>.

Attention : un document signé manuellement puis scanné est assimilé à une copie.

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION – PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

### Article 6 - CRITÈRES D'ANALYSE ET JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera réalisé en application des dispositions de l'article 53 du code des Marchés Publics.

L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération respective :

- 1 - Note de Prix : 40 %
- 2 - Note technique : 60 %

**Chaque société dont la candidature a été retenue se verra attribuer une note sur 10 pour chacun des critères pondérés ci-dessous :**

- **Critère n°1 : Coûts des prestations – sur la base du DPGF**
- **Critère n°2 : Note technique qui sera appréciée au regard des 4 sous-critères suivants :**
  - les moyens humains et moyens matériels (15 % de la note technique) ;
  - la méthodologie projetée pour la réalisation du chantier et le respect du planning (35 % de la note technique) ;
  - les matériaux utilisés avec présentation de fiches techniques et sélection du point de fonctionnement (35 % de la note technique).
  - Performance en matière d'engagement environnemental (15 % de la note technique).

**Chaque critère est affecté d'une note multipliée par le coefficient de pondération y afférent.**

Pour le critère 1 :

Note de l'offre jugée = (prix de l'offre conforme la moins-disante / prix de l'offre jugée) \* 10

Pour le critère 2 :

Le jugement est opéré par application du barème suivant pour chaque sous-critère :

Note	Désignation	Description
0	Sans réponse	Candidat qui n'a pas fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé
2	Insuffisant	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond pas aux attentes
4	Partiellement suffisant	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond que partiellement aux attentes
6	Suffisant	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé et dont le contenu répond aux attentes minimales, mais qui ne présente aucun avantage particulier par rapport aux autres candidats

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION – PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

8	Bon et Avantageux	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes et qui présente un minimum d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats, ceci sans tomber dans la surqualité ou la surqualification
10	Très intéressant	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes avec beaucoup d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats, ceci sans tomber dans la surqualité ou la surqualification

Nota : La note 0 est éliminatoire.

### La note finale sera la somme des deux notes pondérées.

Les offres seront classées de la meilleure à la moins bonne. En cas d'égalité entre les offres, le candidat ayant obtenu la meilleure note sur le critère valeur technique sera classé en meilleure position.

L'offre ayant obtenue la note la plus élevée, sera considérée comme économiquement la plus avantageuse.

Les candidats devront effectuer une visite du site avant la remise de leur offre. Une attestation de visite sera remise à chaque candidat lors de ces rendez-vous.

Pour cette visite, un rendez-vous sera pris avec :

M. David CHAMPMARTIN tél : 06-20-36-68-61

Mail : [david.champmartin@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:david.champmartin@dgfip.finances.gouv.fr)

### Il est précisé que si la visite n'est pas effectuée, l'offre du candidat sera déclarée irrecevable.

Le candidat s'engage à mettre à disposition les moyens humains et matériels nécessaires pour que l'exécution des travaux soit réalisée au plus tard le **29 JUILLET 2026** (à condition que la notification ait lieu le **18 MAI 2026** au plus tard).

### Article 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire, les candidats doivent adresser leurs questions par l'intermédiaire de la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE). Ils doivent au préalable avoir téléchargé le dossier de consultation à partir de PLACE :

[www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) sous la référence **DDFIP42-Accueil\_CFP\_Roanne**, et avoir enregistré leurs coordonnées.

Le service chargé de l'opération transmettra par tout moyen approprié les éléments de réponse à chaque demande de renseignements au plus tard six (6) jours avant la date fixée pour la remise des offres.

Il ne sera répondu à aucune question orale posée à l'organisateur de la consultation.

Pour obtenir tout renseignement qui lui serait nécessaire, le candidat pourra faire parvenir sa demande à l'adresse figurant page 1 à Monsieur Christophe FRANCE ou à Madame Claudine SCHOLASTIQUE.

Courriel : [claudine.scholastique@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:claudine.scholastique@dgfip.finances.gouv.fr)

[christophe.france@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:christophe.france@dgfip.finances.gouv.fr)

# RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION – PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

## Article 8 - TRIBUNAL COMPÉTENT

En cas de litige, le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Lyon  
Palais des Juridictions administratives  
184, rue Duguesclin  
69433 Lyon Cedex 03  
Téléphone : 04 78 14 10 10

**Fait**

**A Saint-Étienne, le 2 AVRIL 2026**

La personne représentant le pouvoir adjudicateur  
**Le directeur du Pôle Ressources et Missions domaniales  
de la Direction départementale des Finances publiques  
de la Loire.**

**Par délégation**

Philippe GUECTIER  
Directeur du Pôle  
Ressources et Gestion État  
de la DDFIP de la Loire



**ANNEXE N° 1**

**MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS**  
**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOIRE**  
**Service Immobilier**  
11, rue Mi-Carême – B.P.502  
42007 SAINT-ÉTIENNE CEDEX 1

**ATTESTATION DE VISITE**

Je soussigné(e),  
représentant le maître de l'ouvrage,

certifie que l'entreprise .....

représentée par .....

en qualité de .....

a effectué en ma présence, ce jour, la visite du Centre des Finances Publiques sis 3,  
place du champ de foire à ROANNE (42), en vue de la remise d'une offre pour la  
consultation concernant les travaux d'installation d'une pompe à chaleur.

Fait à Roanne, le

Signature

Du représentant de l'entreprise

Signature

Du représentant du maître de l'ouvrage

